

## LA QUESTION CREOLE

M-J. JOLIVET

### PREAMBULE

Si l'actuel plan de mise en valeur de la Guyane possède toute l'originalité que lui confère nécessairement en regard du passé, le contexte économique et technique propre à cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les tentatives de colonisation effectuées au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles n'en doivent pas moins être considérées avec la plus grande attention, car elles constituent malgré tout autant de précédents dont il faut en conséquence savoir tirer la leçon. Nous voulons parler des tentatives relevant semblablement de décisions prises au niveau gouvernemental, et visant également, en principe, à porter remède au problème déjà existant, si l'expression n'existait pas, du sous-développement de la Guyane.

### L'EXPEDITION DE KOUROU

La colonisation européenne des côtes guyanaises a commencé au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec les Anglais. A partir de 1624-26, les Français se sont imposés sur la partie du littoral qu'ils allaient conserver. Pendant longtemps, l'immigration blanche y est restée le fait de troupes militaires peu nombreuses, de colons isolés et de missionnaires. C'est en 1763 qu'a été organisée la première opération d'émigration massive d'Européens vers la Guyane française. Pour Louis XV, il s'agissait de réparer la perte du Canada et de l'Inde que venait de consacrer définitivement le traité de Paris, en faisant de la Guyane encore vide, une base coloniale susceptible d'aider au développement déjà bien amorcé des Antilles, tant au plan de l'approvisionnement et du commerce qu'à celui de la défense. Mais le déroulement concret de l'opération fut un désastre : le projet incluant la volonté d'une mise à exécution immédiate, les expéditions débutèrent dès 1763, et en l'espace de quelques mois, 10 ou 12 mille immigrants débarquèrent pour ne trouver dans le quartier de Kourou censé les accueillir, que de simples hangars à peine capables d'abriter temporairement, et dans les conditions les plus sommaires, quelques centaines de personnes. De plus, rien n'avait pu être prévu sur place pour leur nourriture, et les vivres envoyés de métropole s'étaient avariés au cours du long voyage. Entassés sous

ces abris sans cloisons ni plancher, réduits aux conditions d'alimentation et d'hygiène les plus déplorables, ces colons furent rapidement victimes des épidémies : plus de 6 mille d'entre eux en moururent. La plupart des rescapés se hâtèrent de regagner la France, et seules quelques 60 familles s'implantèrent dans la colonie. Mais cet apport ne pouvait empêcher que la mauvaise réputation de la Guyane ne soit désormais bien établie.

Outre la précipitation insensée de l'opération, directement responsable de l'hécatombe, il convient de relever le fait que ce n'était pas le développement de la Guyane en lui-même qui inspirait le projet de Louis XV, mais la nécessité de restructurer dans les plus brefs délais l'empire colonial de la France, nécessité où réside la cause profonde non seulement de la précipitation mise à réaliser le projet, mais aussi de l'incompétence de sa conception en regard des réalités guyanaises de l'époque.

### LA TENTATIVE D'AMENAGEMENT DES TERRES BASSES

Bien qu'elle n'ait pas donné lieu à un mouvement d'immigration, cette tentative doit être signalée, pour être l'une des rares expériences de réelle mise en valeur de la Guyane, jamais conçues par l'administration coloniale. A l'origine de cette affaire, se trouve un projet élaboré par le baron de Bessner en 1776. Revenant de Cayenne, ce dernier venait de fonder une nouvelle Compagnie de la Guiane qui demandait au gouvernement des privilèges de culture et de commerce. Prétendant s'inspirer du modèle jésuite (1), le projet était de créer de vastes établissements agricoles en utilisant comme main-d'oeuvre des Indiens, ainsi que des Africains appartenant au groupe de Marrons (2) qui, sous la conduite de leur chef Boni, voulaient passer du Surinam en territoire français où ils demandaient asile, et dont Bessner estimait le nombre à quelque 20 mille personnes. Chargé d'examiner ce projet, Malouet, alors administrateur des Colonies et de la Marine, jugea qu'il était peu fondé et fit valoir que rien ne pouvait être raisonnablement décidé sans connaissance approfondie de la réalité. Il fut donc envoyé en Guyane. Là, il commença par effectuer une inspection minutieuse du littoral, dont il retint que les terres basses constituaient la plus grande richesse potentielle du pays. Un voyage au Surinam lui permit d'apprécier les procédés de poldérisation et leurs résultats, et surtout d'entrer en contact avec l'ingénieur Guisan dont il s'adjoignit les services. Par 12 années de travaux et d'expérimentation dans la région du Bas-Approuague, Guisan sut démontrer que ces terres basses, aménagées en polders, étaient bien les plus fertiles de la colonie. Mais en dehors de quelques réalisations modestes et isolées, cet enseignement resta lettre morte.

Pourquoi cet échec ? Le plan d'aménagement présenté par Malouet à Paris dès 1778, avait pourtant été approuvé par le gouvernement: c'est ainsi que Guisan put conserver les moyens de mener à terme son entreprise. Mais Bessner était devenu gouverneur de la Guyane dès après le départ de Malouet, et s'il était mort un an plus tard, son successeur avait le même esprit. Il ne fut donc plus question de poursuivre les efforts en direction d'une réelle mise en valeur des terres basses à la manière surinamienne. Quant à la Compagnie de la Guiane, elle ne voulut jamais, même après la mort de Bessner, s'intéresser à un plan d'aménagement établi par l'homme qui avait contrarié ses propres plans, et préféra se replier sur la traite des Noirs. Ainsi le gouvernement avait-il finalement abandonné l'avenir agricole de la Guyane aux hasards des querelles intestines.

### LA CREATION DE LA COLONIE DE MANA

La colonisation de la région de Mana n'a été entreprise qu'à partir de 1820. De l'échec d'une première expérience, le gouvernement tira la conclusion que rien n'était viable sans encadrement ni plan précis, et en 1827, il décida de confier le rôle de définir et de mettre en oeuvre un projet d'établissement sur la Mana, à une personne qui lui semblait posséder toutes les qualités requises pour assumer cette tâche : il s'agissait de la Mère Javouhey, fondatrice de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny déjà présente en Guyane, et qui elle-même revenait du Sénégal. Laissé à son entière initiative, le plan

qu'elle établit prévoyait une étape préparatoire impliquant l'immigration d'un groupe restreint de colons engagés sous contrat et payés par l'Etat, puis l'apport progressif d'orphelins des deux sexes, auxquels serait appris le métier de cultivateur. En 1828, Mana fut donc fondée par Anne-Marie Jahouvey, à l'aide de 36 soeurs de sa congrégation, 50 colons - paysans et ouvriers - engagés pour 3 ans et 25 jeunes esclaves qu'on avait mis à sa disposition lors de son passage à Cayenne. Dès 1831, les défrichements et l'assèchement d'une zone de terres inondées permettaient de produire du manioc, du riz et des bananes, les proches savanes nourrissaient 300 têtes de bétail à cornes, tandis que le bourg, construit avec le bois de la région, prenait de l'extension.

Mais en fait d'orphelins, ce furent 500 esclaves libérables parce que saisis de traite après l'interdiction de celle-ci en 1831, que la Mère Javouhey dut accueillir, entre 1836 et 1837, dans son établissement de Mana. Ces Noirs libérables que la loi soumettait à un engagement de 7 ans à compter de la date d'introduction dans la colonie, avaient jusqu'alors été placés dans les ateliers du gouvernement où les abus des surveillants étaient tels que l'administration finissait par craindre des révoltes. Mais en choisissant de les confier à la Mère Javouhey, le Ministre des Colonies entendait régler en même temps une autre question : celle de la progression de Mana sans recours à l'immigration européenne (3). A l'aide de cette nouvelle main-d'oeuvre, les grands travaux de drainage et de défrichement furent poursuivis. Ayant demandé et obtenu que son établissement soit fermé à tout contact avec l'extérieur, en dehors de son intermédiaire, la Mère Javouhey put assurer la cohésion de sa petite colonie, tout en donnant à chaque Noir, au terme de son engagement, la jouissance personnelle d'un lopin de terre. En 1842, forte des progrès accomplis mais aussi consciente que les limites étaient atteintes, elle envisageait la nécessité d'une nouvelle impulsion, et pour ce faire l'apport d'une population jeune qu'elle pourrait plus facilement éduquer. Aussi demandait-elle au gouvernement que soient rachetés pour lui être confiés, les quelques 3 mille esclaves de moins de 15 ans que comptait alors la colonie, et que lui soient accordés les crédits nécessaires à leur entretien et leur instruction. Cette demande fut refusée, et elle rentra en France, tandis que Mana s'installait dans la stagnation.

Sans être un échec, la colonie de Mana s'est donc trouvée réduite aux dimensions d'une entreprise modeste, sans commune mesure avec le projet initialement accepté par le gouvernement. Ce dernier avait en fait cédé à la pression des hostilités que les ambitions et la forte personnalité de la Mère Javouhey n'avaient pas manqué de déclencher non seulement chez les colons qui voyaient leurs intérêts menacés, mais encore chez certains dignitaires de métropole.

#### LA DEPORTATION ET LE BAGNE.

C'est en 1795 que la Guyane reçut ses premiers déportés politiques. L'expérience fut lamentable, mais l'idée n'en fut pas moins reprise sous le Second Empire, et étendue aux condamnés de droit commun qui furent systématiquement envoyés faire leur temps de bagne en Guyane, à partir de 1854. Entendant pratiquer par là-même une politique de colonisation, Napoléon III fit inclure dans la Charte du bagne, l'institution du "doublage" par laquelle tout condamné à moins de 8 ans de travaux forcés devait séjourner en Guyane après sa libération pour une durée égale à celle de sa peine, tandis que les autres y devaient demeurer à perpétuité. C'est dans ce même esprit que fut, à un moment, tentée la déportation d'environ 350 femmes. Les résultats de cette colonisation très spéciale furent déplorable : les décès avaient atteint près de la moitié des effectifs. Aussi décida-t-on, en 1867, de ne plus envoyer en Guyane que les condamnés originaires des colonies, ceux de métropole étant dès lors destinés au bagne de la Nouvelle-Calédonie. Mais le gouvernement de la Troisième République revint sur cette décision à partir de 1885, en décrétant d'abord la relégation à vie en Guyane pour tous les récidivistes, puis la reprise complète du bagne. C'est alors que la Charte de 1854 fut le plus strictement appliquée. Comme le but avoué de cette reprise était toujours d'aider à la colonisation du pays, on devait en principe distribuer des concessions de terrain aux bagnards jugés de bonne conduite. Mais dans les faits, ces distributions ne concernèrent pas plus de 2 à 3 % des cas, et l'on reléga la majorité des bagnards dans les pénitenciers de Cayenne ou de Saint-Laurent.

Depuis l'abolition de l'esclavage en 1848, l'économie de plantation, déjà réduite à une envergure très modeste auparavant, était en pleine décomposition. Dans les Guyanes voisines, on avait favorisé l'immigration en provenance d'Asie et particulièrement d'Inde, et l'agriculture qui dès les débuts de la colonisation avait fait dans ces pays l'objet de politiques de développement efficaces, continuait à progresser. Sans doute le gouvernement français tenta-t-il également de favoriser les engagements : 5 à 8 mille coolies des Indes furent ainsi recrutés entre 1860 et 1880. Ils venaient pour travailler sur les grandes plantations, mais beaucoup furent détournés vers les mines d'or que l'on venait de découvrir dans l'intérieur. Et ce fut une fois de plus une telle hécatombe, que l'Angleterre eut beau jeu d'empêcher cette immigration de continuer, pour se réserver cette main-d'oeuvre. Restait donc le bagne, et sa systématisation ! On a peine à imaginer que le gouvernement français ait pu prétendre régler la question du sous-peuplement et du sous-développement de la Guyane par l'envoi de bagnards dans des camps où les conditions de vie et d'hygiène les décimaient, ou par l'obligation faite aux libérés, c'est-à-dire à des hommes minés par plusieurs années de détention, de rester dans la colonie. D'ailleurs, rien n'était prévu pour leur reclassement, d'une part parce que la désarticulation économique réduisait à un nombre minime les emplois possibles, d'autre part parce que ces rares emplois étaient de préférence occupés par des bagnards "assignés", ces derniers ne coûtant qu'une somme dérisoire aux particuliers qui se les voyaient aisément accorder par l'administration pénitentiaire (4). Réduits à mendier et à voler pour survivre, quand ils parvenaient à survivre, ces hommes qui disaient "le bagne commence à la libération", étaient censés apporter à la Guyane les moyens de sa prospérité.

Il a fallu attendre 1937 pour que cesse la transportation. Parmi les quelques 80 mille hommes déportés, transportés ou relégués en Guyane, bien rares sont ceux qui ont pu s'y implanter. En fait de colonisation, cette politique n'a donc réglé qu'un seul problème : celui que par rapport à la population française, soulevait auparavant la présence des bagnes dans les ports métropolitains.

## LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA SPECIFICITE GUYANAISE

En retraçant en préambule les principales tentatives de colonisation successivement mises en oeuvre par divers gouvernements de l'époque coloniale, nous n'avons fait qu'indiquer les jalons les plus marquants d'une certaine histoire de la Guyane. A partir de là cependant, s'impose déjà une première constatation : les décisions gouvernementales qui jalonnent le passé colonial, trouvent leur continuité dans une même négligence à l'égard des réalités et des intérêts propres à la Guyane. Le bagne est l'illustration la plus évidente de cette négligence, mais ce paroxysme s'inscrit dans le prolongement d'un processus enclenché bien longtemps auparavant. Le sort de la Guyane en tant que lieu de colonisation française, s'est en grande partie joué dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque les armateurs français l'ont abandonnée au profit du trafic avec les Antilles que des débuts plus rapidement prometteurs transformaient en étape privilégiée du commerce triangulaire. Ainsi, au moment où les Hollandais prenaient définitivement possession du Surinam voisin et, pour en faire un pilier de leur empire colonial, y entreprenaient les travaux d'assèchement et d'assainissement qui allaient être à la base de leur colonisation, la Guyane française, réduite quant à elle au rang de simple bastion de réserve, entrainé dans l'engrenage qui devait la maintenir dans un état de perpétuelle stagnation : l'insalubrité et la médiocrité des terres cultivées n'étant pas faite pour attirer les immigrants, la colonisation restait marquée par une faiblesse qui ne pouvait que renforcer le désintérêt des armateurs et la concentration de leur action sur les Antilles dont la prospérité comparée venait à son tour conforter la conception gouvernementale de la Guyane comme bastion de réserve, une conception peu à même de susciter une politique efficace de mise en valeur et d'assainissement, sans laquelle pourtant tout progrès de la colonisation demeurerait impossible... On imagine alors la portée des événements dramatiques qui ont donné à la Guyane la réputation d'un "enfer vert" et plus tard celle d'une terre pour bagnards, mais on comprend aussi que ces événements ne sont pas le fruit d'aberrations circonstancielles : tout comme les coups d'arrêt portés au projet de Malouet ou à l'entreprise de Javouhey, ils sont pris dans le jeu de l'interaction des initiatives publiques et privées, dans la logique qui a sans cesse ramené la Guyane à la position d'enjeu très secondaire.

Or cette logique est la trame sur laquelle est venue se construire une autre histoire, celle des Créoles, une histoire qui s'est élaborée en fonction du cadre que cette logique a mis en place, mais aussi des possibilités auxquelles elle a par ailleurs laissé la voie ouverte.

### DE L'ESCLAVAGE A L'EMANCIPATION OCTROYEE

La colonisation esclavagiste est à la base du fait créole. En Guyane, et plus généralement dans toutes les Caraïbes, est appelé Créole l'esclave né sur place, ainsi distingué du "Bossale" né en Afrique et déporté dans le cadre de la traite. Au départ, le Créole est donc un individu d'appartenance africaine qui, dès sa prime enfance, est mis en contact avec la civilisation des Blancs, mais dans le contexte très particulier de la condition servile qui est la sienne.

L'esclavage aboutit-il à un grand vide culturel comme le veulent certains, ou laisse-t-il filtrer des réminiscences africaines comme d'autres le prétendent ? En Guyane, les marques d'un passé plus récent empêchent d'apporter une réponse nette à cette question.

Un fait n'en demeure pas moins certain, c'est la profonde rupture qu'introduit l'esclavage par rapport au passé africain. Et à cet égard, malgré la faiblesse de la colonisation et partant de ses effectifs serviles, la Guyane ne fait pas figure d'exception : si dans cette colonie prédominent les très petites "habitations" ne comptant que quelques esclaves chacune, si les grandes plantations sont rares, ce sont ces dernières cependant qui nécessairement regroupent la majorité des esclaves guyanais. On y retrouve donc la même rupture provoquée par les mêmes traits qui partout caractérisent l'esclavage : une structure sociale entièrement régie par les maîtres blancs, une organisation familiale en proie au plus complet arbitraire, une christianisation forcée qui, même si en l'occurrence elle n'est pas très poussée, ne peut jouer que dans le sens de la destruction des croyances et de l'organisation africaines.

Cependant, durant les moments de loisirs surveillés, mais non entièrement contrôlables, les Créoles entrent en contact avec les Bossales qui eux, sont toujours porteurs de culture africaine comme le prouve la formation au Surinam des "Républiques" Sjuka, Saramaka, Boni... , nées du marronnage d'esclaves bossales et restructurées autour d'une dominance culturelle Fanti-Ashanti. Socialisé dans le contexte servile où dès son plus jeune âge on lui inculque le système de valeurs des Blancs, le Créole reçoit ainsi quelques bribes de modèles africains. Mais en tant qu'esclave, il ne peut ni assimiler pleinement les valeurs des Blancs qui sont aussi les maîtres, ni davantage souscrire aux valeurs africaines qui, à l'exception d'éléments très partiels tel le folklore transmis à travers les danses et les jeux permis par le maître, sont privées de par le régime qu'il subit de l'indispensable support du vécu. Et faute de ce support, ses souvenirs africains s'amenuisent au profit des souvenirs qui s'attachent au vécu quotidien de la réalité servile, sa réalité, bien différente de celle des Blancs, et à partir de laquelle il ne lui reste plus qu'à apprendre à être Créole, c'est-à-dire porteur d'une culture nouvelle susceptible de dépasser les contradictions précédentes. Mais cette création reste nécessairement en gestation tant qu'elle est soumise à la rigidité des structures serviles : c'est l'émancipation qui vient la révéler et lui permettre de s'épanouir.

En Guyane, par-delà certaines différences liées à la variation selon les quartiers du niveau de christianisation, on retrouve à la base de chaque communauté créole naissante, une même contradiction, celle qui oppose l'individu et le groupe. Ne disposant pas d'une mémoire collective africaine pouvant lui fournir, comme au Bossale, le modèle d'une organisation symbolisant en elle-même son indépendance retrouvée, le Créole ne peut vivre l'émancipation qu'on lui octroie que par référence à l'arbitraire et à la coercition totalitaire que lui a fait subir sa servitude antérieure, en construisant un système inversé où la contrainte s'efface au profit de la liberté individuelle. Née de la confusion entre indépendance et liberté individuelle, cette contradiction entre l'individu et le groupe est un trait fondamental de toutes les premières élaborations créoles, mais elle rencontre en Guyane les possibilités d'une expression plus radicale qu'ailleurs : le rapport entre la faiblesse de la colonisation et l'étendue du territoire disponible, un rapport qui avait déjà entraîné la dispersion des anciennes plantations esclavagistes (1), va permettre au Guyanais de reprendre à son compte la dispersion existante et de l'accentuer jusqu'à en faire un éclatement en une multitude de petites habitations isolées les unes des autres. Limitée à la famille nucléaire (2), chaque habitation sera une unité de production autonome fonctionnant sur la base de la coopération du couple, et selon le principe de la diversification des activités : l'agriculture itinérante sur brûlis axée sur le manioc mais incluant la production de "légumes-pays" (bananes, dachines...), sera l'activité principale sur laquelle viendront se greffer les activités complémentaires de chasse et de pêche.

Réalisation spécifique de l'idéologie du contre-esclavage, la culture guyanaise est donc au départ marquée par la prédominance de l'individualisme. Mais cette prédominance n'est alors pas irréversible : elle côtoie un effort parallèle de construction collective, dont l'expression la plus intéressante est celle de l'entraide. La pratique de coopération dite "mahury", par laquelle on fait appel à l'aide de ses voisins et amis pour effectuer une tâche - le plus souvent défricher un abattis - sur la base d'un principe de stricte réciprocité, cette pratique est en effet particulièrement apte à opérer l'unification du groupe : comme le "mahury" est le fait de volontaires et qu'en conséquence la composition de chacun varie selon le bénéficiaire, comme il regroupe souvent jusqu'à 40 personnes, impliquant donc pour chaque bénéficiaire une quarantaine de réunions

similaires, il amène l'instauration d'un réseau d'interrelations multiples à partir duquel se définissent l'unité régionale et sa dimension collective.

Certes, cet effort de construction collective est encore minimal, mais au moins prouve-t-il la capacité créative de l'idéologie motrice : à partir de là, toute une gamme de "possibles" s'ouvre aux communautés naissantes.

### L'EPREUVE DE L'OR

La première découverte d'or a lieu sur le Haut-Approuague, en 1855. Au début, on n'y croit guère, mais les faits se confirment et quelques années plus tard commence la ruée. Déjà perturbateur en lui-même, cet événement intervient donc au moment où l'élaboration créole en est encore à la première phase balbutiante, aussi riche de potentialités qu'entachée de fragilité, de sa démarche vers la constitution de groupes intégrés dans l'épanouissement d'une culture nouvelle et authentique. On conçoit alors l'ampleur de l'épreuve pour les communautés naissantes, et son rôle déterminant quant au devenir guyanais.

Les paysans guyanais sont les premiers à monter "dans les bois", et ce sont eux qui vont poser les jalons de ce qui deviendra le mode de vie et de travail de l'orpailage. La dispersion des gisements au sein d'une forêt immense, l'utilisation de la technique de la battée qu'un homme seul peut manier, les ressources offertes par le milieu naturel pour résoudre les problèmes de ravitaillement, telles sont les conditions à partir desquelles s'organisent les pionniers : elles favorisent ou rendent au moins possibles leur éparpillement et leur isolement. Le mode de vie et de travail que se donne le nouvel orpailleur reste très proche de celui qu'en tant qu'agriculteur, il avait créé après l'émancipation : on y retrouve le même principe des activités complémentaires assurant l'indépendance de l'unité de production, le même phénomène de mobilité et de dispersion. Mais la transposition est réductrice : elle ampute le système initial de l'entraide collective et de la simple coopération du couple (seuls les hommes participent à cette première ruée) pour ne privilégier que l'individualisme qui, en l'absence de toute contrepartie, prend une autre signification. Le changement n'est toutefois pas encore sclérosant : tant que la ruée reste essentiellement le fait des pionniers guyanais, elle reste aussi ouverte aux solutions de dépassement vers lesquelles pourrait conduire l'idéologie créative dont ces pionniers sont toujours porteurs. Elle pourrait en effet déboucher sur la transplantation progressive de l'organisation villageoise sur les gisements les plus favorables au travail collectif - ces gisements existent, d'autres les découvriront plus tard -, ou bien sur la réduction de l'orpailage aux limites d'un travail saisonnier selon le modèle déjà proposé par certains de ces pionniers... Mais l'arrivée des immigrants et la mise en place d'une organisation commerciale assurant le ravitaillement des mineurs, vont radicalement modifier les données de la question.

L'immigration se fait par vagues successives. D'abord faible, elle s'amplifie rapidement, et à partir de 1880-90, les mineurs étrangers deviennent majoritaires, d'autant plus que les Guyanais abandonnent peu à peu les placers au profit des activités commerciales induites. Néanmoins dans sa phase préliminaire, la ruée des immigrants s'inscrit dans le cadre de celle des cultivateurs guyanais. Ces Créoles qui viennent pour la plupart des Antilles anglaises, se trouvent alors confrontés à une situation où prévaut l'individualisme. Ce fait explique-t-il la facilité avec laquelle ils adoptent ce principe et le perpétuent ? L'exemple comparatif des canotiers Saramaka est à cet égard instructif. En enfermant le phénomène d'émigration dans un système de modalités très strictes (3), en obtenant du gouverneur de Cayenne que les émigrés restent soumis à l'autorité politico-judiciaire traditionnelle, pour autant prolongée de ce côté de la frontière, le Gran Man des Saramaka saura préserver son groupe de toute ébauche de dissolution. Dès lors, le choix de l'individualisme apparaît bien comme étant spécifiquement créole, produit de l'idéologie du contre-esclavage.

L'intervention parallèle des négociants va bientôt rendre ce choix irréversible. Précisons que si les conditions locales ne sont pas très propices à l'implantation de grosses sociétés d'extraction (4), en revanche, de par l'afflux massif des immigrants créoles

qui viennent dans l'espoir de faire fortune dans l'orpaillage, elles sont favorables à l'implantation de sociétés commerciales susceptibles d'organiser le ravitaillement de l'intérieur. Diverses maisons d'import-export s'installent donc à Cayenne, et par le jeu de leurs filiales côtières et de leurs correspondants de l'intérieur, elles ne tardent pas à assurer efficacement - le recours aux importations palliant les carences de l'économie locale - l'approvisionnement de toutes les zones minières. Ainsi délivré des contraintes matérielles qui entravaient la recherche des pionniers, l'orpailleur va bientôt considérer cette organisation comme un maillon indispensable à la pleine réalisation de sa liberté d'action, selon la conception individualiste qui est la sienne. Alors la construction collective disparaît du champ des nécessités. Mais par là-même, l'orpailleur perd toute possibilité d'autonomie véritable. Car sa relation au négociant n'est pas une simple relation commerciale. Pour en comprendre la nature, il faut déjà resituer la question dans le cadre significatif de la vie "dans les bois", pour rappeler que la fête et la très forte consommation représentent pour le mineur le seul moyen de compenser un peu la rudesse de son mode d'existence : la relation de l'orpailleur au négociant s'en trouve donc considérablement resserrée. Mais de surcroît, cette relation peut prendre la forme d'une contrainte directe. Très souvent en effet, le négociant est aussi concessionnaire en titre de gisements sur lesquels travaillent des orpailleurs qui pour autant doivent lui verser une redevance. Plus généralement encore, le négociant pratique différents types de crédit, et a parmi les orpailleurs un certain nombre de débiteurs. Or, plutôt que de conserver à la redevance ou à la dette leurs modalités normales d'acquittement, il choisit presque toujours de les transformer, en partie sinon en tout, en une obligation pour chaque mineur concerné de s'approvisionner dans ses magasins : l'orpailleur est alors son client forcé. Mais la dépendance à laquelle correspond cette relation, reste masquée par l'individualisme dont elle permet parallèlement le déploiement.

#### LA CRISE GUYANAISE

Avec la mise en place de la relation orpailleur/négociant, à partir de laquelle, derrière l'écran de la "colonisation" pénale, se restructure toute la vie socio-économique de la Guyane, s'instaure une situation dont le fondement idéologique est l'individualisme. S'il puise sa source dans l'idéologie du contre-esclavage, cet individualisme n'entre plus dans le jeu d'une contradiction dynamique au moyen de laquelle pourrait se poursuivre l'élaboration d'une culture créole authentique : pris dans un système qui le conduit à se suffire à lui-même, il devient le principe exclusif d'une idéologie qui dès lors entraîne la sclérose de l'élaboration socio-culturelle (5). Cette sclérose doit être appréhendée en termes de crise. Sans doute ce concept n'est-il pas pris ici dans son sens le plus commun, au titre duquel on ne parle de crise que lorsque celle-ci revêt un aspect manifeste. Notons que l'histoire des Guyanais proprement dits, commence avec une crise de caractère manifeste : c'est l'émancipation qui s'accompagne d'un complet bouleversement des structures socio-économiques du pays, mais qui par ailleurs représente pour les Créoles un moment particulièrement riche de potentialités. La précédente sclérose se situe au pôle inverse : elle correspond à un phénomène de crise latente dont est par définition exclue toute possibilité d'ouverture.

Cette crise latente ne peut être comprise sans référence au facteur économique qui en fait partie et qui l'éclaire. Le système dans lequel entre et s'enferme l'individualisme créole avec l'intervention des négociants, c'est celui de l'affairisme. Alimenté par l'orpaillage dont il permet l'extension, cet affairisme engendre la polarisation des intérêts économiques autour de la seule ressource aurifère, ce qui conduit à désarmer toutes les autres branches d'activités productrices. Cependant, l'or assure une sorte de prospérité et véhicule ainsi le double renforcement de l'affairisme et de l'individualisme. Tant que dure cette prospérité, dure aussi l'artifice qui cache les failles de cette situation. Mais l'orpaillage est voué à disparaître au fur et à mesure où s'épuisent les riches teneurs en or, les seules exploitables rentablement par les techniques artisanales.

Quand cesse l'orpaillage, quand s'écroule l'affairisme, le démantèlement économique et la désintégration sociale apparaissent au grand jour. La crise est manifeste, et d'un certain point de vue proche de celle qui a suivi l'émancipation : les orpailleurs créoles connaissent le même problème de survie que les libérés, et beaucoup doivent



lui donner la même réponse, l'abattis. La situation diffère sans doute sensiblement au plan idéologique : loin de susciter une volonté d'oubli, l'orpaillage est au contraire vécu comme un passé glorieux dont on garde la nostalgie, si bien que l'individualisme peut être conservé comme principe essentiel de référence. Néanmoins, les nécessités de la survie pourraient créer les conditions d'un renouveau de l'effort de construction collective : la preuve en est que le retour à l'agriculture s'accompagne d'une certaine reprise de l'entraide. Ainsi, par le phénomène d'éclatement qui la fait passer au niveau manifeste, la crise change de nature pour redevenir un moment de relative ouverture. Mais un long cheminement vers une solution de dépassement authentique est-il possible dans le contexte du XXe siècle ? En fait, la Guyane doit compter avec l'existence des sociétés modernistes, l'expansion des valeurs qui s'attachent à la culture industrielle ; elle doit compter avec l'Etat français qui vient de lui donner le statut de D. O. M. , et qui dès lors ne peut sans se contredire laisser la crise se déployer.

C'est donc à la politique stipulée par le choix de la départementalisation, qu'incombera la tâche de réduire la crise. C'est évidemment à partir des notions de développement et singulièrement de "rattrapage économique" que seront cherchés les moyens de dépassement. Pourtant, on ne parviendra jamais qu'à résorber les manifestations les plus apparentes de la crise : de par les conditions de la mise en place des structures départementales - des conditions liées à la spécificité guyanaise, mais aussi à la nature du processus de départementalisation, nous le verrons plus loin - l'Etat devra bientôt s'orienter vers une solution qui, grâce à la pratique d'une assistance sans cesse renouvelée et à la tutelle administrative, assurera au pays un certain niveau de vie et une certaine cohérence, tandis que le sous-développement économique et la sclérose socio-culturelle s'enracineront sous la forme d'une crise latente.

## LA SITUATION DEPARTEMENTALE

### LES CONDITIONS DE LA DEPARTEMENTALISATION

Décidée en 1946, la départementalisation entre en vigueur au début de l'année 1947. Où en est la Guyane au plan économique ? En fait, la belle époque de l'or et de l'affairisme à grande échelle - à la manière du célèbre Jean Galmot - est révolue depuis déjà quelques années : l'épuisement progressif des placers a commencé à se faire assez nettement sentir à partir des années 30, au cours desquelles le nombre des orpailleurs a très sensiblement diminué. Ce sont alors les ressources forestières qui ont permis à un certain nombre de négociants de se maintenir : utilisant le cadre de leur organisation commerciale pré-existante, ces derniers ont ajouté aux activités de leurs filiales côtières, celles de petites exploitations forestières à caractère artisanal (1). Mais ils n'ont pas pour autant changé de vocation : la relation avec les orpailleurs est restée principale, tandis que s'y annexait celle établie avec les scieurs, les tâcherons et les bûcherons, dont la rémunération se faisait en grande partie sous la forme de vivres et autres biens de consommation. Pour avoir perdu de l'envergure, l'affairisme n'en est donc pas moins demeuré la caractéristique essentielle de l'économie guyanaise jusqu'à la guerre. Là, les mineurs ont dû se rapprocher du littoral ou de ses voies d'accès, se regrouper autour des villages miniers (2) et partager leur temps entre le travail au placer et les activités - abattis de "légumes-pays", chasse, pêche - nécessaires au ravitaillement que les négociants ne pouvaient plus assurer aussi efficacement qu'auparavant. Lorsque se pose le problème de la reprise, après guerre, les firmes encore présentes sont dès lors en face de conditions très différentes de celles qui dans le passé leur ont permis d'occuper une place prédominante. Réduit à quelques 2.000 personnes, le nombre des orpailleurs ne saurait remonter sans l'intervention d'une nouvelle découverte susceptible d'amener une ruée, d'une découverte dont chacun sait désormais qu'elle est hautement improbable. Pourtant, les firmes ne trouveront pas d'autre solution que celle de continuer comme autrefois, en accentuant sans doute la part des activités forestières, mais dans la même optique commerciale : par là-même, elles se voueront à périr plus ou moins vite.

Ce sera vite : le contexte n'est plus favorable à l'affairisme. Si le régime colonial, préoccupé par sa seule oeuvre pénale, en a permis l'épanouissement, s'il a ainsi condamné la Guyane à un sous-développement économique d'une gravité croissante avec le temps et l'évolution comparée de nombre d'autres pays, à commencer par les Guyanes voisines, le régime départemental entend, quant à lui, se démarquer du passé. La départementalisation se veut promotion. Toutefois, si au plan administratif l'Etat est maître du changement qui s'effectue par lois et décrets, au plan économique, il ne peut mettre en oeuvre qu'une action entrainante, qui reste tributaire de la réaction des agents privés. L'histoire du Bureau Minier Guyanais (B.M.G.) est l'illustration des limites auxquelles s'est heurtée, de par les conditions locales mais aussi de par sa propre nature, la première action étatique quant à l'aspect économique de la promotion départementale.

Si l'or a été au centre de la vie économique guyanaise pendant près d'un siècle, l'extraction en est restée essentiellement le fait des orpailleurs et de leurs techniques artisanales. Nous avons signalé les difficultés de la mécanisation à partir du lourd matériel de l'époque 1900. Mais au milieu du XXe siècle, l'évolution technique permet de poser

le problème en des termes nouveaux qui modifient également la notion purement relative de l'épuisement des placers. C'est donc dans le secteur minier que l'Etat va engager ses premiers efforts de départementalisation économique. En 1949, il met en place le Bureau Minier Guyanais. Organisme parapublic, le B.M.G. se voit donner pour objectif d'arriver à une connaissance plus systématique des ressources aurifères de l'intérieur, connaissance devant permettre de discerner les véritables possibilités d'exploitation "rationnelle" des gisements, le but final étant de promouvoir une industrialisation confiée à des sociétés privées auxquelles l'Etat veut ainsi donner les moyens d'assurer ensuite la croissance économique du département. Immédiatement après sa création, le B.M.G. entreprend alors d'instituer la prospection rationnelle des gîtes aurifères. Mais ses recherches sont gênées par la présence, sur les placers dont les teneurs sont les plus riches, des orpailleurs encore en activité. Aussi l'Etat prend-il dès 1950 des mesures officielles pour que rien ne vienne plus entraver la systématisation de la prospection du B.M.G. : c'est l'octroi à cet organisme de vastes concessions balayant tout droit antérieur, et c'est la suppression de la licence qui donnait auparavant à l'orpailleur le droit légal d'exploiter un gisement à son compte.

L'intervention du B.M.G. marque donc l'arrêt définitif de l'orpaillage. Les derniers artisans-mineurs estimeront d'ailleurs avoir été "chassés" des placers par le B.M.G. Mais l'industrialisation et partant le "décollage" économique, ne suivront pas pour autant. Les résultats des recherches du B.M.G. n'inciteront pas les détenteurs de capitaux à investir dans les mines d'or de Guyane. Pourtant, ces résultats n'excluront pas toute possibilité d'exploitation industrielle : ils n'en seront pas moins jugés inintéressants en regard des autres possibilités d'investissement offertes par la conjoncture des années 50. Et lorsqu'en 1965, l'installation à Paul Isnard (bassin de la Mana) d'une Société américaine apportera la preuve de la rentabilité de certains gisements guyanais à partir de l'utilisation d'un matériel très moderne - très coûteux aussi-, le désintérêt général ne s'en trouvera guère modifié : au mieux cette preuve servira-t-elle à ne pas exclure l'or du potentiel attribué à la Guyane.

Les conséquences de cet échec vont être déterminantes quant au devenir de la situation départementale en Guyane. Faute de pouvoir entraîner le développement économique, l'Etat placé devant la nécessité politique de justifier, par un changement concret, l'idée de promotion incluse dans celle de départementalisation, fera le choix d'un autre type de développement, le seul dont il puisse être entièrement maître : c'est la départementalisation "sociale".

#### LA DEPARTEMENTALISATION "SOCIALE"

Précisons tout d'abord que la question du progrès social fait partie intégrante de la conception initiale de la départementalisation, cette dernière étant alors envisagée comme un processus global. Il est probable, étant donné les valeurs de référence, que ce soit au développement économique qu'on attribue a priori le rôle moteur. Il n'empêche que c'est le changement administratif qui intervient nécessairement le premier, tandis qu'est progressivement mis en oeuvre le changement social. La départementalisation sociale commence donc avant que ne s'affirme l'échec du premier grand projet de développement économique. Par ailleurs, d'autres tentatives de décollage suivront celle liée au B.M.G. : ce seront des échecs successifs, qui cependant prouveront la continuité de la préoccupation économique. Ainsi l'économique et le social restent toujours l'un et l'autre associés à l'idée de départementalisation. C'est pourquoi le phénomène que nous désignons comme départementalisation "sociale", n'apparaît en fait en tant que tel, qu'a posteriori : lorsque l'on s'aperçoit que toute la pratique de développement mise en oeuvre dans les années 60, et présentée à ce moment là comme double pratique sociale et économique, n'aboutit finalement qu'à promouvoir la Guyane au rang de société de consommation, sur la base du maintien de son économie au niveau du plus complet sous-développement.

Le processus en cause revêt deux aspects essentiels. Le premier est celui de l'extension à la Guyane, des principaux éléments du régime social en vigueur en métropole : sécurité sociale, allocations familiales, congés payés... ainsi que la garantie d'un

salaire minimum (3). Le second relève du phénomène central de l'assistance telle que la caractérisent ses modalités et ses conséquences spécifiques. En réalité, l'actuelle question guyanaise ne peut être appréciée sans une analyse approfondie de ce phénomène d'assistance qui touche directement ou indirectement toutes les composantes de la situation départementale. Il faut dire que cette assistance commence avec l'hypertrophie du secteur public, née de la transposition des structures administratives des départements métropolitains à un pays où le chiffre et la densité de population sont d'une rare faiblesse. En effet, par la rémunération du nombre pléthorique - relativement à la démographie - des emplois impliqués par le fonctionnement des services publics, l'Etat permet à une part importante des habitants de la Guyane d'atteindre un niveau de vie qui certes varie considérablement selon les échelons, mais qui de toute façon reste dans l'ensemble parfaitement artificiel au regard du niveau de développement économique. Sans doute pourrait-on attendre qu'une partie de cette masse monétaire venue de l'extérieur se transforme en investissements productifs locaux. Or, il n'en est rien, d'une part parce que les rémunérations les plus élevées concernent les postes de responsabilité auxquels sont affectés des cadres qui, nécessairement formés en métropole, en sont le plus souvent originaires, et qui dès lors n'envisagent la Guyane que comme lieu de séjour temporaire, d'autre part parce que cette forme indirecte d'assistance s'inscrit dans un contexte dominé par une politique sociale à partir de laquelle se définit un champ privilégié de développement vers lequel sont alors détournés les rares investissements privés - l'habitat en est le meilleur exemple -.

En fait, nous allons le voir, c'est plus généralement le blocage des possibilités de développement de l'économie productive, qu'entraîne le processus de la départementalisation "sociale". Relevons en premier lieu le problème des charges salariales et du coût de la main-d'oeuvre guyanaise, qu'évoquent toujours, au moins officieusement, les sociétés industrielles qui, tels en 1969 les Etablissements Rougier pour le secteur forestier, décident de mettre fin à une tentative d'implantation, ou qui, telle en 1974 l'association ALCOA-PECHINEY pour la bauxite, renoncent à réaliser un projet longuement étudié. Or, si ce problème prend un tel relief, c'est parce qu'il fait partie d'un rapport dont le second terme concerne les difficultés matérielles que rencontre tout projet ou essai d'industrialisation, du fait du sous-développement et en particulier des carences de l'infrastructure. Déjà apparaissent ici les mécanismes du blocage. Reste à démontrer comment la pratique essentielle d'assistance, celle des classiques subventions et crédits accordés aux groupes et aux personnes, participe au maintien de ce sous-développement.

C'est dans le cadre de la commune rurale que nous trouverons l'illustration la plus simple et la plus instructive de la question. Signalons au préalable qu'en dehors de leurs ressources propres, les communes guyanaises, rurales et urbaines, voient leurs budgets alimentés par une redistribution, au prorata de la population de chacune d'elles, d'un impôt indirect perçu sur les produits importés - c'est l'octroi de mer, institué à l'époque coloniale -, et par des subventions extraordinaires, consenties par le F.I.D.O.M. en complément des prélèvements dégagés sur les recettes ordinaires, en vue d'opérations d'investissement. Dans la plupart des communes rurales, l'Etat assure ainsi quelque 95 % de l'ensemble des ressources budgétaires. Ces dernières sont affectées à deux types de dépenses : celles de fonctionnement et celles d'investissements. En quoi consiste en l'occurrence ces dépenses ? Pour ce qui est du fonctionnement, elles portent en majeure partie sur la rémunération du personnel employé par la commune, le paiement des charges afférentes ainsi que des indemnités de fonction du maire et de ses adjoints, et les frais pour allocations et aide sociale. Quant aux dépenses d'investissement auxquelles participe le FIDOM, elles concernent l'achat du matériel et la rémunération de la main-d'oeuvre temporaire nécessaires à la réalisation de travaux qui, le plus souvent, sont en majorité, voire en quasi totalité, destinés à améliorer les conditions de vie et d'habitat des ressortissants de la commune (4). Réservez momentanément les conclusions qu'appelle cet examen du budget de la commune rurale, pour donner tous les éléments de la question en précisant les autres modalités d'assistance dont cette même commune est le cadre. Nous voulons parler de l'aide sociale individualisée qui relève de l'action directe de l'Etat, mais aussi et surtout de l'intervention des divers ministères techniques au titre de l'aide à la production et à l'équipement. Nous retiendrons ici ce qui touche à l'exploitation agricole. Le cultivateur guyanais peut se voir allouer des secours pour sinistre agricole. Le problème se pose comme en France, lorsqu'il s'agit de dégâts occasionnés par des variations météorologiques imprévisibles ; mais on en voit

la spécificité quand on sait que les causes de sinistre les plus fréquentes, pourraient être prévenues à l'aide de techniques appropriées (5). Comme en France encore, tout achat de matériel agricole peut bénéficier d'une remise de 10 % soldée par l'Etat, mais cette aide prend en Guyane un autre aspect, car le paysan peut en outre y obtenir une subvention départementale de 30 % de la valeur marchande du produit acheté, si ce dernier figure sur la liste des produits jugés de première nécessité, à savoir pour l'essentiel : râpes et platines à manioc, motopompes, tronçonneuses, plastiques de protection, grillage, tôles, engrais, houes, haches, sabres... Ajoutons enfin l'aide au défrichement et à la plantation d'herbe, grâce à laquelle le cultivateur guyanais peut percevoir 50 % du coût des travaux dans le premier cas, et dans le second cas, une prime (de 500 francs en 1970) par hectare d'herbe plantée.

A partir des éléments que nous venons de répertorier, se dessine le rôle que joue finalement l'assistance quant au processus de développement. Deux points essentiels sont à relever : l'atomisation et la déviation auxquelles est soumise l'assistance à travers sa mise en pratique. Ce double phénomène est particulièrement visible dans le cas du budget communal. Ce dernier relève en principe d'une assistance consentie par l'Etat aux collectivités, dans le but de leur permettre de faire face à leurs charges - c'est la vocation première de la redistribution de l'octroi de mer -, mais aussi dans celui d'aider les localités concernées à rattraper leur retard économique - ce rattrapage étant l'objectif fondamental du FIDOM -. Or, dans les faits, par les rémunérations d'emplois fixes et temporaires, par les aides sociales et par l'orientation donnée aux opérations dites d'investissement, ce budget fonctionne comme relais d'une assistance aux individus et à leurs conditions de vie. Ces mêmes caractères d'atomisation et de déviation se retrouvent dans l'aide à la production et à l'équipement en matière agricole : il suffit de connaître la modestie des exploitations créoles, la persistance des anciennes techniques - surtout dans la zone orientale où se pratique toujours l'agriculture itinérante sur brûlis, axée sur le manioc amer -, le faux-semblant de la modernité que l'on croit parfois pouvoir déceler à l'ouest - telle la fixation des abattis, mais accompagnée du maintien de la technique du brûlis (6) - etc... , il suffit de considérer la modestie parallèle du matériel subventionné, une modestie qui découle de la première d'autant plus nécessairement que la subvention prend la forme d'un pourcentage, il suffit en somme de constater le hiatus entre la réalité concrète et la théorie du développement à laquelle est censée répondre l'assistance, pour comprendre les termes de la question. Encore n'en est-ce là qu'une dimension : l'autre, et elle n'est pas de moindre importance, réside dans le vécu créole de cette assistance et plus généralement de l'ensemble de la situation départementale, un vécu avec lequel tout projet doit compter.

LE VECU CREOLE DE LA SITUATION DEPARTEMENTALE  
ET SES IMPLICATIONS QUANT A L'AVENIR

En regard du vécu créole, c'est évidemment dans son articulation à la crise héritée du passé colonial que la situation départementale actuelle prend tout son relief. Si elle parvient à juguler les manifestations les plus apparentes de cette crise, elle ne la résoud pas. Stérile parce qu'atomisée et déviée au cours de sa mise en pratique, l'assistance qui ne peut rester le moyen de la promotion départementale qu'à condition d'être perpétuellement renouvelée, joue donc comme un artifice dont le rôle est finalement très comparable à celui que jouait l'or dans l'affairisme et l'individualisme antérieurs : véhiculé sous le contrôle de l'organisation administrative, ce nouvel artifice vient semblablement tempérer les effets du sous-développement économique que par définition pourtant il perpétue, vient semblablement masquer la désintégration que par là-même il conforte.

LE DROIT A L'ASSISTANCE ET SON VECU INDIVIDUALISTE

L'étude du vécu créole implique comme point de départ l'analyse de cas concrets. Nous prendrons ici l'exemple des paysans de l'Approuague. C'est certainement à Régina que les stigmates de l'ancienne situation d'orpaillage sont les plus visibles. Ce n'est pas un hasard : l'Approuague a été l'un des bassins les plus fréquentés par les chercheurs d'or, et le bourg de Régina est né de l'organisation instaurée par les négociants, au temps le plus florissant de l'affairisme (1). Mais ce n'est pas tout : il n'y a pas encore de route pour desservir les communes de l'est, et après que l'or a eu cessé de polariser les intérêts, Régina est tombée dans un profond isolement. Sans doute depuis quelques années, l'établissement de liaisons aériennes (2) tend à rompre un peu cet isolement. Ce dernier n'en demeure pas moins marquant au plan économique : l'avion ne résoud pas les difficultés d'écoulement de la production agricole. Or, la chute des modestes activités forestières qui avaient essayé de se maintenir dans le cadre de la situation nouvelle ayant entraîné la chute parallèle des possibilités de vente dans la commune même, les surplus de la production agricole n'ont pour seul débouché réel que Cayenne. Mais faute de commodités de communication, faute d'organisation aussi, les paysans de Régina ne profitent pas pleinement de ce débouché. La formule la plus courante est d'avoir chacun à Cayenne un "correspondant" qui "réceptionne" les marchandises. Petit revendeur ou colporteur, ce correspondant ne peut guère écouler que de petits lots successifs de denrées. Certains agriculteurs préfèrent se rendre en ville et y séjourner quelques semaines, pour y vendre eux-mêmes le couac qu'ils ont apporté. Vendre peu mais cher, tel est le choix le plus approprié à la règle générale qui est de "se débrouiller" par ses propres moyens. On retrouve là la perpétuation du vieux principe individualiste.

Aujourd'hui encore, les paysans de l'Approuague dont l'âge est en moyenne assez élevé - nous verrons plus loin que les jeunes ne prennent pas la relève -, sont en majorité d'anciens orpailleurs. L'individualisme est donc leur référence idéologique de base. Toutefois, le maintien de cette référence dans la situation actuelle, n'est pas le simple fait de leur volonté. En reprenant le sabre d'abattis, ils ont aussi repris, nous l'avons dit, l'usage de l'entraide appelée "mahury". Mais cette reprise des années 50 n'a été qu'une flambée : l'effort de reconstruction collective a bientôt commencé à se désagréger. Ce phénomène est directement lié au vécu de la départementalisation "sociale" et du rapport à l'administration.

Les habitants de Régina n'ont pas oublié le passé. Ils en évoquent la splendeur avec nostalgie. Ils tiennent à rappeler les jours heureux où régnait sur le fleuve une intense animation, gage de prospérité. Ils veulent expliquer que "ça n'a pas toujours été comme c'est maintenant", et si leurs récits transfigurent quelque peu le passé, ce n'est pas par jeu : cette transfiguration est un produit du vécu présent. Le retour à l'abbatis est perçu comme une régression. C'est un retour contraint, fruit d'une "injustice" sur laquelle certains mettent l'accent : "L'or pouvait rendre encore, c'est le Bureau Minier qui nous a chassés". Et à travers le B.M.G., c'est l'administration départementale qui est désignée comme le responsable de cette régression. Ainsi se fonde peu à peu la notion du droit compensatoire à l'assistance.

En elle-même cependant, cette notion n'est pas nécessairement incompatible avec un processus d'élaboration collective. C'est donc là qu'intervient le rôle déterminant des modalités pratiques de l'assistance. Comment se concrétise dans le vécu créole, le double phénomène d'atomisation et de déviation ? Il faut tout d'abord considérer la place que le cultivateur de Régina est amené à donner à l'assistance, dans la manière d'organiser ses moyens d'existence. La multiplication relative des emplois temporaires ou partiels que par l'intermédiaire des services publics, des organismes para-publics, et surtout de la commune, l'Etat rémunère, amène en effet l'institution de ce que nous désignerons comme "le système du job". Le "job" - telle est l'expression locale - est le petit travail annexe grâce auquel le cultivateur, en l'occurrence, complète les maigres ressources monétaires tirées de la vente du faible surplus de production de son abattis : ainsi peut-il continuer à pratiquer l'agriculture itinérante sur brûlis, dans des conditions en fait détériorées (3), et en acceptant cette détérioration sans plus en voir les véritables termes. Mais on comprendra la réelle portée de l'institution de ce système, lorsque l'on saura que les diverses aides sociales et allocations tendent de plus en plus à être ramenées par leurs bénéficiaires, au plan du "job". De même, quand un agriculteur demande selon sa propre formule un "encouragement", c'est-à-dire une somme d'argent destinée à lui permettre de poursuivre ses activités - et précisons que s'il s'agit parfois de poursuivre un effort d'agrandissement, d'intensification ou d'amélioration technique, il s'agit plus souvent de n'être pas contraint à l'abandon de l'exploitation -, ce peut aussi bien être une prime, une subvention ou une aide sociale qui est demandée. Ainsi, l'aide au développement économique n'est pas différenciée de l'aide sociale qui peut elle-même être confondue avec le "job". Cette confusion ne fait que renvoyer le reflet fidèle de la réalité : quelle qu'en soit sa forme, l'assistance atomisée et déviée est le moyen mis à la disposition de l'individu pour lui assurer la possibilité de vivre, malgré la non-viabilité de ses activités productives, au niveau minimal qu'implique le cadre départemental. Or, dans le cas qui nous intéresse ici, celui des paysans de l'Approuague, la liaison entre la non-viabilité que nous venons de désigner et le maintien de l'individualisme, se trouve être particulièrement claire : il n'est pour la comprendre, que de citer le problème de l'écoulement du couac à Cayenne, lequel, à partir d'une organisation collective des producteurs, trouverait certainement une solution plus efficace que celle du petit "correspondant"... , mais c'est justement l'assistance individualisée qui permet à l'agriculteur de rejeter les contraintes d'un système collectif qui par elle cesse d'être indispensable, de se replier sur la solution individualiste, et de revenir ainsi au schéma sclérosant du passé.

#### ACCES A LA CONSOMMATION ET IDEOLOGIE DU PROGRES

Le vécu individualiste de l'assistance n'est pas seulement lié à ses modalités de distribution : ses modalités d'utilisation sont également importantes. A ce niveau, l'assistance prend en effet la fonction de moyen d'accès à la consommation, où l'on retrouve une fois de plus l'articulation au passé. Reprenons très rapidement l'exemple des cultivateurs de Régina, pour montrer les mécanismes de cette fonction. Si elle est assez dérisoire par rapport à ce que l'on entend habituellement par ce vocable la consommation connue à Régina n'en joue pas moins sa partie. En dehors des éléments d'un confort minimal dans la maison (électricité, cuisinière à charbon de bois ou à butane, plus rarement réfrigérateur à pétrole), le bien de consommation privilégié y est le poste radio à transistors, lequel est d'un coût élevé dans la mesure où il doit être assez puissant pour capter au moins les émissions de Cayenne, et si possible celles des pays voisins

et des Antilles. Or, il s'agit d'un achat que l'on fait à titre personnel : on emportera le poste à l'habitation de culture, où il servira à meubler les longues soirées passées dans un isolement que l'on pourra dès lors prolonger plusieurs semaines là où, en d'autres temps, on serait revenu au bourg chaque week-end. Ce phénomène de repli autour du récepteur individuel d'information n'est pas spécifique à la Guyane, mais sa portée doit être comprise en fonction du contexte individualiste sur lequel il se greffe. Le problème de l'accès individuel à des biens de consommation à usage individuel, est en effet beaucoup plus vaste. La preuve en est que le matériel qui fait l'objet d'une subvention nationale ou départementale au titre de l'aide à la production agricole, n'y échappe pas : si l'achat d'une tronçonneuse ou d'un moulin à manioc est un pas dans le sens de la mécanisation, c'est aussi un pas vers l'individualisation du travail et non vers une augmentation de la production. Lorsqu'un agriculteur possède une tronçonneuse, il peut aller couper un abattis "grand-bois" sans faire appel à l'entraide dite "mahury", tout en s'assurant la même rapidité d'action, une rapidité qui s'impose à celui qui ne veut pas prendre le risque de voir l'opération de brûlage compromise par une avance de la saison des pluies, ni s'astreindre à commencer le défrichage très tôt dans la saison sèche et par là-même se priver de la possibilité de consacrer ce "temps mort" à une intensification de ses activités annexes. Lorsque le moulin remplace la "grage" ancestrale sur laquelle on rape les racines de manioc à la main, l'exploitant se charge de cette tâche avec la seule aide de sa femme, alors qu'auparavant, ce travail long et pénible du "grageage", d'ailleurs réservé aux hommes, ne pouvait s'effectuer qu'avec le "coup de main" de quelques voisins, parents ou amis. Ainsi, en réduisant les besoins en énergie humaine, cette mécanisation qui demeure limitée à un outillage élémentaire, réduit la nécessité du recours au travail collectif de type traditionnel, sans pour autant déboucher sur une réorganisation de ce travail collectif.

Si l'assistance fonctionne comme moyen d'accès à la consommation, suivant les mécanismes que nous venons de décrire, elle n'en reste pas moins le facteur par lequel vient se concrétiser le progrès dont l'idéologie est incluse dans le processus de départementalisation. Il est certain que le fait de pouvoir posséder quelques biens nés des techniques modernes - qu'ils portent sur le confort, les loisirs ou le travail - est perçu par le paysan guyanais comme un pas vers le progrès. Toutefois, lorsque ces biens sont, comme dans le cas de Régina, trop peu nombreux et trop modestes pour que l'archaïsme ne soit plus l'image dominante, ils ne peuvent être perçus que comme les prémices d'un progrès encore à venir. Mais il faut dire que le problème ne change guère dans les communes agricoles où s'est introduite une modernisation un peu plus poussée. Pour la montrer, il n'est que de citer le cas de Mana. On peut en effet y constater un certain nombre d'innovations modernistes. Mais à y regarder de plus près, ces innovations qui sont le fruit d'une certaine pratique administrative, ne sont pas prises en charge par les paysans concernés. Prenons l'exemple du syndicat agricole. Créé en 1957 sur l'instigation de la Direction Départementale de l'Agriculture, ayant bénéficié d'une subvention annuelle destinée à l'achat de biens à usage collectif - ainsi on été acquis un moulin et une platine à manioc, plus tard un motoculteur et une camionette -, le syndicat de Mana a déçu la majorité de ses premiers adhérents qui en attendaient d'autres "avantages". La question a été légèrement modifiée lorsque le syndicat a servi de base à la constitution d'une coopérative de vente dans le cadre d'un marché passé avec le centre hospitalier du département. Ce changement n'était toutefois pas plus volontaire que les autres : le regroupement des producteurs était la condition préalable de l'acheteur qui désirait avant tout s'assurer un acheminement régulier, sûr et rapide des produits dont il avait besoin. D'eux-mêmes, les agriculteurs de Mana n'avaient jamais songé à chercher un moyen collectif d'écouler leurs récoltes. Tout comme à Régina, l'habitude était que chacun "se débrouille" pour vendre ici et là ses légumes. Or, cette habitude n'a pas disparu. En 1970, soit 3 ans après la mise en route de la coopérative, bien que celle-ci ait suscité au départ de nouvelles adhésions au syndicat, seuls quelque 12 cultivateurs participaient pleinement à la coopérative et en assuraient la continuation, tandis que les trois quarts des paysans de la région s'en désintéressaient, préférant finalement l'alternative individuelle. Quant au syndicat lui-même, il était perçu comme une sorte d'organe administratif semblable à tous ceux que la départementalisation avait mis en place : pour les uns c'était le rouage par lequel il fallait passer pour obtenir en tant qu'agriculteur les diverses allocations, subventions et aides distribuées par l'Etat aux individus, pour les autres, ceux qui n'en avaient pas obtenu les "avantages" personnels qu'ils en escomptaient,



c'était un organisme de plus qui ne servait à rien.

Ainsi, le cas de Mana qui semble a priori se démarquer entièrement de celui de Régina, n'est en dernier ressort qu'une variation du même problème. La pratique administrative essaie sans doute d'y introduire quelques traits de modernité, mais elle ne change rien pour autant à ses modalités d'assistance d'ailleurs soumises à un régime général : ses tentatives, de surcroît trop partielles, visant à introduire une autre dynamique, sont dès lors inéluctablement réinterprétées dans les termes du facteur dominant, celui de l'assistance individualisée. La modernité - et rappelons qu'elle est toute relative, puisqu'elle s'accommode aisément du maintien parallèle d'un certain archaïsme technique - reste en conséquence étrangère au vécu des paysans manonais, et partant, ne saurait y jouer comme symbole du progrès. A cet égard, la consommation conserve donc son importance.

A ce niveau de l'analyse, il convient de réintroduire le vécu du progrès dans le processus global de la départementalisation. Nous avons dit plus haut, que la départementalisation "sociale" correspondait au choix d'un type particulier de développement. De ce dernier, il est un aspect que nous avons réservé, c'est celui des équipements collectifs. Ils sont pourtant un produit essentiel de la politique sociale : les améliorations apportées en matière d'équipements sanitaires et scolaires, en matière d'habitat aussi, sont indéniablement assez considérables. Encore faut-il préciser que cet effort est centralisé dans la région de Cayenne, ville et banlieue, où se regroupent les deux tiers de la population du pays. Sans doute chaque commune rurale a-t-elle son école et son dispensaire. Mais qu'est-ce au regard des équipements dont bénéficie Cayenne ? En réalité, Cayenne - et d'une certaine manière aussi Kourou, mais sa fonction est en l'occurrence plus symbolique - est la scène privilégiée de la concrétisation du progrès dont la départementalisation se veut porteuse, et en tant que telle, elle devient le pôle attractif vers lequel l'idéologie du progrès, que sur la base de l'individualisme la pratique administrative véhicule dans toutes les communes rurales, draine finalement la population desdites communes (4). Par exemple, la présentation de la scolarisation comme moyen et preuve de progrès engendre l'exode vers la ville, seul lieu où l'on puisse poursuivre des études secondaires ou apprendre un métier, seul lieu où l'on puisse ensuite exercer une activité correspondant au niveau acquis. Le phénomène ne vaut pas que pour la seule question scolaire. La ville est plus généralement perçue comme étant le cadre le plus favorable au progrès selon la conception individualiste qu'en a nécessairement le Guyanais : c'est le lieu où l'on peut trouver un travail bien rémunéré ou une large possibilité de "jobs", c'est-à-dire gagner plus d'argent et à partir de là consommer davantage. Mais cette perception ne fait au fond que renvoyer l'image que la départementalisation "sociale" a voulu donner à la Guyane, celle d'une "vitrine française" selon l'expression du général de Gaulle, avec la fonction de représentation que cette image implique, et quels qu'en soient les mécanismes sous-jacents.

#### LE PROBLEME DE LA PARTICIPATION CREOLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Si dans le passé ancien et récent diverses tentatives de développement économique, d'envergures très variables, ont été mises en oeuvre, aucune n'a atteint un stade suffisamment avancé pour qu'on y puisse trouver un exemple véritablement éclairant quant au problème de la participation créole au projet actuel. Quelques éléments d'information pourront sans doute être tirés de l'expérience liée à l'installation de la base spatiale de Kourou, telle qu'elle s'est présentée à ses débuts, c'est-à-dire à un moment où elle était précisément désignée comme l'entreprise qui allait nécessairement assurer le décollage économique de la Guyane. Mais les particularités de cette expérience ne donneront qu'un éclairage très partiel de la question, et il est indispensable d'examiner au préalable les renseignements qu'apporte malgré tout le vécu de la départementalisation "sociale" en regard de son devenir dans le cadre d'une situation transformée. Ce sont les implications de l'édification du mythe de la ville, qu'il nous semble ici utile d'évoquer.

Reprenons l'analyse au niveau d'un cas concret, celui d'un jeune rural émigré à Cayenne depuis deux ans, et qui nous dit de l'instruction qu'il a acquise à l'école primaire de son bourg d'origine : "ça m'a aidé à me sortir d'affaire, sans ça, c'était l'abattis,

et c'est trop dur pour ce que ça rapporte... Or, se "sortir d'affaire" en l'occurrence, c'est objectivement passer d'un emploi salarié - manoeuvre ou O.S. - à un autre sans aucune stabilité, mais c'est subjectivement se donner les moyens présents et à venir de consommer - on commence par l'achat d'un cyclomoteur, avec l'espoir de pouvoir un jour, grâce au crédit, acheter une automobile -. Se "sortir d'affaire", c'est aussi nécessairement être en ville : "Dans les communes, on ne peut pas trouver un bon travail". Le fait que cette perception subjective du progrès potentialisé à l'école et réalisé dans le cadre urbain, s'exprime d'abord en fonction de l'abattis et par son rejet - un rejet extrêmement fréquent, voire quasi-général, chez tous ceux qui viennent de quitter la campagne ou sont sur le point de le faire, même si la formulation n'en est pas toujours aussi directe -, ce fait est lourd de signification dans le vécu actuel, et lourd de conséquences quant au vécu possible d'un développement de l'économie agricole. Le Guyanais a intégré l'idéologie du progrès dans les termes qui lui ont été proposés par la pratique administrative, et à travers le champ de concrétisation que cette pratique lui a offert. Or, quelles que soient les tentatives de modernisation, on l'a vu, l'agriculture est toujours restée à l'écart de ce champ de concrétisation. Son intégration comme cadre possible de la réalisation du progrès, ne sera donc pas évidente.

Ce phénomène est dans une certaine mesure tout aussi valable pour les autres secteurs de l'économie productive : réduit à l'accès à la consommation, le progrès ne saurait être spontanément resitué au niveau de l'organisation de la production. Le cas de Kourou montre même que lorsque le problème de la production retrouve une certaine place dans l'idéologie du progrès, c'est par le truchement de la référence antérieure de l'affairisme. Il est certain que la participation crée la situation de développement enclenchée par la construction de la base spatiale, s'effectue dans des conditions très particulières. Car il ne s'agit en fait que d'une situation de chantier, avec les caractéristiques que cela comporte, à savoir : une intensification brutale, mais purement temporaire de toutes les activités liées au bâtiment - en plus des sites techniques, une petite ville est édiflée -, des effectifs de main-d'oeuvre, et partant des opportunités en matière d'affairisme. C'est vers ces opportunités que vont se tourner les Guyanais, et singulièrement les habitants du vieux Kourou.

La mise en place du chantier s'accompagne d'un afflux considérable, relativement aux effectifs de la population en place, de travailleurs étrangers à la commune et au pays (5). Les Brésiliens sont les plus nombreux (6). Le C.N.E.S. et les entreprises sous-traitantes ont prévu des "cités dortoirs" (longs bâtiments en planches) pour loger ces travailleurs. Mais la place y est comptée, et si les travailleurs émigrés acceptent de s'y installer, les Guyanais quant à eux préfèrent chercher une solution individuelle, dans le vieux bourg. Toute chambre disponible est alors louée, jusqu'à la plus vétuste, la plus inconfortable. Les prix montent : posséder une maison, quel qu'en soit l'état, dans les alentours du chantier, c'est désormais être rentier. La restauration offre aussi de larges possibilités de profits : il suffit d'avoir un hangar ou la place de construire un simple carbet, d'y déposer un maximum de tables et de préparer les ragoûts du pays dans de vastes marmites pour s'assurer un revenu que les prix en cours ne rendent pas négligeable. La pêche et la chasse deviennent également des activités assez lucratives, sans pour autant faire l'objet d'une quelconque organisation : chacun s'y livre à sa guise, sûr de vendre et de vendre cher. Enfin, viennent les revendeurs et colporteurs, qui eux non plus, bien sûr, ne sont pas sans activités ni profits...

Mais un chantier ne dure que quelques années. Bientôt les travailleurs s'en vont, l'animation décroît, l'affairisme s'écroule. L'habitant du vieux Kourou est désormais directement confronté aux dimensions réelles du changement qu'on lui a fait subir. Déçu, aigri, il se rappelle alors le temps où il avait une "habitation". Car l'implantation de la base ne s'est pas faite sur un terrain vierge, elle a impliqué l'expropriation de tous ceux qui avaient des abattis et des troupeaux dans les savanes, et qui souvent n'étaient que des occupants sans titre, c'est-à-dire sans droit. Sans doute se sont-ils vu attribuer des parcelles, de l'autre côté du fleuve : étroites et contiguës, elles sont incompatibles avec l'agriculture itinérante et l'élevage traditionnel. Sans doute ont-ils eu la possibilité d'être relogés dans les maisons pourvues du confort moderne d'un quartier réservé de la nouvelle ville : encore faut-il avoir les ressources qui permettent d'en couvrir les charges et les frais.

La base spatiale a été présentée à l'opinion créole comme devant être "un catalyseur puissant du développement de la Guyane" (M. Aubinières, préface de la plaquette de présentation éditée par le C.N.E.S.). Réalisation prestigieuse, grâce à laquelle la Guyane devait en principe devenir "la terre de l'espace", la base et la nouvelle ville de Kourou n'ont pas manqué d'être un moment perçues comme le symbole du progrès, un progrès déjà tangible disait-on. Dès lors, lorsqu'est venu le moment de la régression, lorsque la fin des activités de chantier a dévoilé la vraie nature du changement, les habitants du vieux Kourou n'ont pu y voir que la pure conséquence du progrès qu'on leur disait acquis. C'est donc ce progrès que certains ont entièrement remis en cause, en affirmant leur volonté d'un retour au passé, au temps de l'habitation sans confort, au temps de l'autosubsistance, au temps de la liberté. . . .

A travers ce qui a été dit de la spécificité guyanaise et du vécu de la départementalisation, se dégage la conclusion de la nature essentiellement politique de la question créole face au dernier projet gouvernemental de développement. Celui-ci est en effet en complète rupture avec la pratique de ces 15 dernières années. Force lui est pourtant, puisqu'il se veut le troisième volet - économique, cette fois - du même processus de départementalisation, de s'inscrire en continuité avec le passé. Il y a là une contradiction qui n'est pas sans rejaillir sur la manière dont les milieux politiques guyanais reçoivent le projet. Certaines réticences apparaissent, même chez ceux qui sont globalement favorables et, a fortiori chez ceux qui appartiennent à l'opposition.

Ce qu'il faut bien noter, c'est que d'une façon générale, les Guyanais tendent de plus en plus à prendre conscience du fait qu'on décide pour eux, à distance, selon les principes d'un centralisme nécessairement plus sensible dans le cas d'un D.O.M. que dans celui d'un simple département, et que cette conscience ne sera pas sans influencer le vécu du projet.

## NOTES

### PREAMBULE

- (1) Présents en Guyane au XVIIIe siècle, les Jésuites y avaient fondé plusieurs missions où ils regroupaient des Indiens. Mais la prospérité de leurs plantations, telle celle de leur établissement de Kourou, ils la devaient, semble-t-il, à l'utilisation d'une assez nombreuse main-d'oeuvre servile originaire d'Afrique. Lorsque les Jésuites furent expulsés de Guyane, en 1763, la plupart de leurs missions indiennes étaient de toute façon déjà très largement désagrégées.
- (2) Etaient appelés Marrons, les esclaves fugitifs. Le XVIIIe siècle est marqué au Surinam par de nombreuses révoltes d'esclaves qui ont donné lieu à la formation de groupes indépendants (cf. paragraphe "De l'esclavage à l'émancipation octroyée").
- (3) Depuis 1831, Mana périssait sous l'effet d'une cabale locale menée par les colons qui craignaient l'influence des idées libérales d'Anne-Marie Javouhey à l'égard de l'esclavage, et sans doute aussi la concurrence que risquait de leur faire la constitution d'un établissement prospère. Cette cabale avait obtenu la suspension des crédits prévus pour Mana et l'ajournement de tout envoi d'orphelins.
- (4) L'économie productive du pays se résumait désormais au seul secteur aurifère. A l'instar des chercheurs d'or créoles, les libérés auraient pu essayer de vivre de l'orpaillage, mais ils n'avaient pas le droit de quitter le lieu où ils étaient astreints à résidence.

### LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA SPECIFICITE GUYANAISE

- (1) Cette dispersion est moins marquée dans l'île de Cayenne, où toutefois la densité d'occupation du sol n'a rien de comparable à celle des Antilles.
- (2) La réduction de l'unité de production au cadre de la famille nucléaire (couple et jeunes enfants) sera obtenue par la mise en place d'une règle de néolocalité : dès qu'il atteint l'âge de travailler ou de fonder un foyer, l'enfant quitte ses parents pour aller installer son habitation et ses abattis à l'emplacement de son choix, lequel peut être relativement éloigné.
- (3) Les femmes n'ont pas de droit de quitter le village surinamien ; si les hommes peuvent y être autorisés, c'est dans les limites de séjours brefs au cours desquels ils ne devront exercer que les métiers de canotier ou de bûcheron, pour ensuite revenir prendre leur place dans la tribu, tandis que d'autres les remplaceront sur les bassins miniers de Guyane française.
- (4) Une seule exploitation industrielle de l'or, celle de Saint-Elis, fonctionnera durablement en Guyane. En fait, les gisements guyanais ne se prêtent guère au type de mécanisation - en particulier les lourdes dragues demandant d'importants plans d'eau - qu'offre le niveau technique de l'époque ; par ailleurs, le recrutement d'une main-d'oeuvre salariée est alors extrêmement difficile.

- (5) Deux points doivent peut-être faire l'objet de quelques précisions. C'est tout d'abord le problème des fêtes auxquelles nous avons fait plus haut allusion. Elles jouent sans doute un rôle primordial dans l'existence de l'orpailleur, et singulièrement du "maraudeur" qui sans titre ni droit écrème les gisements les plus riches parmi ceux qu'il peut rencontrer lors de ses incessantes migrations souvent solitaires. Mais si elles sont bien d'intenses moments de vie collective, ces fêtes restent trop sporadiques et de contenu trop changeant pour avoir un effet constructeur. Il faut en second lieu parler des bourgs du littoral : ils n'échappent en rien au phénomène de sclérose, car ils sont devenus de simples relais pour les commerçants, les revendeurs, les colporteurs, les orpailleurs...

#### LA SITUATION DEPARTEMENTALE

- (1) Acheter du petit matériel de scierie pour l'installer à proximité d'une filiale, y employer quelques ouvriers, passer des contrats avec des équipes de bûcherons Sarakama, telle est la manière dont le négociant concevait alors l'exploitation forestière.
- (2) Les orpailleurs travaillant pour le compte de concessionnaires suivant le principe de la redevance (dite "bricole", d'où le nom de "bricoleurs" donné à ces orpailleurs) utilisaient le Sluice, technique encore artisanale, mais impliquant la collaboration d'une petite équipe. Minoritaires par rapport aux "maraudeurs", les "bricoleurs" n'en ont pas moins constitué des noyaux relativement stables, autour desquels se sont finalement créés des villages miniers utilisés comme relais intérieurs, à l'image des bourgs littoraux, par les commerçants, les colporteurs et les autres orpailleurs. Ce sont ces villages qui ont amené la création du territoire de l'ININI en 1930, et de son statut spécial (auparavant, les "grands bois" n'avaient aucun statut administratif officiel).
- (3) Il s'agit d'un SMIG spécifique des DOM, qui ne rejoint celui de la dernière zone métropolitaine qu'en 1965. En réalité, l'extension du régime social métropolitain à la Guyane se fait avec quelques nuances. N'oublions pas que les lois sont assorties de décrets d'application variables selon leur destination.
- (4) Ces travaux portent en général sur des améliorations du réseau électrique, des adductions d'eau etc... Conçues en fonction des besoins de la commune, ces améliorations peuvent évidemment être utiles aux entreprises en place, si entreprise il y a ; en d'autres termes, si elles peuvent aider au développement, elles ne sauraient le susciter.
- (5) Nous faisons allusion aux ravages causés par les fourmis-manioc quand l'utilisation d'un insecticide peut les prévenir, aux pluies torrentielles contre lesquelles il existe des plastiques de protection, à certaines inondations qui pourraient être évitées par des travaux d'aménagement préalables, bref à des phénomènes connus contre lesquels les techniques modernes offrent des moyens de lutte.
- (6) Le rebrûlage annuel ou périodique d'un abattis qui ne porte dès lors que sur une végétation secondaire très amoindrie, ne donne évidemment pas les mêmes résultats quant à la fertilisation du sol, que le brûlis sur forêt primaire ou après très longue jachère.

#### LE VECU CREOLE DE LA SITUATION DEPARTEMENTALE

- (1) Aux lendemains de l'émancipation, c'était dans la région de Guisanbourg qu'étaient essaimés les habitations et les abattis. Régina est né de l'initiative d'un commerçant qui a voulu se rapprocher des lieux d'orpaillage, tout en restant dans les limites impliquées par l'accès des bateaux. D'autres ont suivi, et Guisanbourg s'est dépeuplé jusqu'à n'être plus aujourd'hui qu'un hameau.

- (2) Encore faut-il préciser que pendant longtemps, la piste d'atterrissage est restée inutilisable au moment des fortes pluies.
- (3) N'oublions pas que l'entraide a pratiquement disparu. Mais de plus, à Régina, la coopération du couple n'est pas même la règle absolue : souvent l'agriculteur, ancien orpailleur âgé, vit seul.
- (4) Le phénomène de la concentration de la population guyanaise à Cayenne n'est pas nouveau. Au temps de l'orpaillage, Cayenne était déjà un pôle attractif pour ceux qui vivaient de l'affairisme ; mais les mines de l'intérieur en étaient un autre, et cette concentration était très mouvante.
- (5) La commune de Kourou comptait 650 habitants en 1964. En 1968, la main d'oeuvre employée à Kourou atteint 3500 personnes.
- (6) Au tout début du chantier, les Colombiens sous contrat étaient assez nombreux. Mais peu à peu, les Brésiliens les ont remplacés. En 1968, Brésiliens et Colombiens étaient plus de 1000, contre 400 Guyanais.
- (7) Pour ceux qui sont globalement favorables, les réticences portent sur le problème de l'immigration massive dont on entrevoit bien qu'elle risque de modifier les termes de la question dans un sens défavorable aux Guyanais, et de déboucher sur une situation explosive... Quant aux hostilités nettement déclarées à l'égard du projet, elles se construisent à partir d'une analyse des échecs passés imputés au fait que jamais les Guyanais ni leurs élus n'ont été associés aux décisions, lesquelles prises à Paris, dans l'ignorance des vrais problèmes, n'ont en conséquence pu aboutir qu'à des gaspillages...

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
SECRETARIAT D'ETAT AUX D.O.M. et T.O.M.

BUMIDOM  
OPERATION GUYANE

IMPLANTATION D'EXPLOITATIONS  
AGRICOLES ET FORESTIERES

CONTRIBUTION SCIENTIFIQUE  
DE L'ORSTOM

au groupement constitué par  
BCEOM-BDPA-BRGM-CTFT-IFAC-IFCC  
IGN-IRAT-IRHO-SATEC-SEDES

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER



DONNÉES SCIENTIFIQUES  
ET ANALYTIQUES

TOME I (TEXTE)

Novembre 1975

## SOMMAIRE

Pages

### AVANT-PROPOS

### SCIENCES DE LA TERRE

- Géologie : note de synthèse  
J. - M. BRUGIERE 5
  
- Ressources en sols de la zone côtière guyanaise  
R. BOULET 11
  
- Ressources en sols de Guyane  
Zones littorales à dominance de terres basses  
A. LEVÊQUE 29
  
- Sédimentologie : note de synthèse  
J. - M. BRUGIERE 39
  
- Climatologie de la Guyane  
Section hydrologique 41
  
- Etudes hydrologiques  
Section hydrologique 69

### SCIENCES BIOLOGIQUES

- Vingt ans de Botanique  
J. J. de GRANVILLE  
J. - P. LESCURE et R. A. A. OLDEMAN 89
  
- Les plantes médicinales  
H. JACQUEMIN 115
  
- Problèmes de conservation de la faune  
M. CONDAMIN 119
  
- Problèmes de pathologie humaine  
F. X. PAJOT 129

### SCIENCES HUMAINES

- L'avenir des Indiens face au développement de la Guyane  
P. et F. GRENAND 137
  
- La question créole  
M. - J. JOLIVET 147

### SYNTHESE

- La mise en valeur de la Guyane, Agriculture, Elevage, Forêt  
J. - M. BRUGIERE 171